



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE**

**N° Spécial**

**30 Avril 2019**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDCS du 30 Avril 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>Page</b>
DDCS N° 2019-027	29.04.2019	Arrêté fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département des Hauts-de-Seine est recevable.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**Arrêté DDCS n° 2019-027 du 29 avril 2019 fixant la liste des candidats dont le dossier de candidature aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département des Hauts-de-Seine est recevable**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.472-1, L.472-1-1, L.471-4, L. 472-2, D.471-3 et D.471-4 ;

**Vu** l'avis d'appel à candidatures en date du 16 janvier 2019 ;

**Vu** les dossiers de candidature reçus complets ;

**Vu** l'arrêté PCPIIT n° 2018-65 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des candidats dont le dossier est recevable au regard des conditions prévues aux articles L.471-4 et L. 472-2 du code susvisé est ainsi arrêtée :

- BEDIAF Souad ;
- BERTOLETTI Pascal ;
- BETTON Charlene ;
- BOUKOBZA Morgan ;
- CARVALHO Brigitte ;
- CENZATO Sébastien ;
- de CREMOUX Virginie ;
- DELAUNOY Sabine ;
- DOISNE Jean-François ;
- DRUMMOND Marie ;
- du CAUZE de NAZELLE Solange ;
- DUPONT Adoubé Roberta ;
- DURANTE Anne-Karin ;
- ELRHALMANI Hassania ;
- ESTEBAN Juan Carlos ;
- FLEURY Corinne ;
- GALVEZ Catherine ;
- GERREBOO Marie-Pierre ;
- HEVIN Cyril ;
- LACAS-MARTIN Sandrine ;
- LEFEBVRE Antoine ;
- MARIN Béatrice ;
- MARTINS PEREIRA Domingos ;
- MAZI Sadia ;

- MINETTE Hélène ;
- NIENAT Odile ;
- NUGER Caroline ;
- PATURLE Denis ;
- ROY Mikaël ;
- SOL Agnès ;
- THERY Xavier ;
- TOUSSAINT Christelle ;
- VERCELLI-HILF Nella ;

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . L'absence de réponse au terme de ce délai vaut rejet implicite.

**Articles 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Hauts-de-Seine.

**Article 4 :** Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 29 avril 2019

P/Le préfet des Hauts-de-Seine  
La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>